

**COMMUNE DE CLAVETTE
CHARENTE-MARITIME
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 JUILLET 2023**

Convocation du 21 juillet 2023

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion ordinaire qui a eu lieu le Jeudi 27 juillet 2023.

Ordre du jour :

Lecture et approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

URBANISME

- 1 Délibération n° 27_07_2023_02 : Retrait de la délibération n° 17_07_2023_02 portant acquisition d'un bien par DPU – Parcelle AA n°112 – Passage des Jardins**

Le Jeudi dix-sept juillet deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie GUERRY-GAZEAU, Maire.

Secrétaire de séance : Nathalie CONIL

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	A DONNE POUVOIR A	A RECU POUVOIR DE
GUERRY-GAZEAU	Sylvie	Maire	X			B. GRIT
LANNELONGUE	Xavier	1 ^{er} Maire-Adjoint	X			F. LEFEBVRE
CONIL	Nathalie	2 ^{ème} Maire-Adjoint	X			
BEAUPOUX	Stéphane	3 ^{ème} Maire-Adjoint	X			
CHERPNET-QUINTIN	Chantal	4 ^{ème} Maire-Adjoint	X			
NEUVIAL	Catherine	Conseillère municipale	X			
LEFEBVRE	Fabrice	Conseiller municipal		X	X. LANNELONGUE	
NAUD	Bertrand	Conseiller municipal	X			
GRIT	Brice	Conseiller municipal		X	S. GUERRY-GAZEAU	
BORDEREAU	Nadège	Conseillère municipale		X		
DOUVILLE PINHO	Aurélié	Conseillère municipale		X		
PIEL	Antoine	Conseiller municipal		X		
SNOËK	Jean-Jacques	Conseiller municipal	X			
MICOINE	Christophe	Conseiller municipal	X			
DUBOURNET	Delphine	Conseillère municipale	X			

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du dernier Procès-Verbal de Conseil Municipal. Christophe MICOINE souligne le fait que d'autres personnes ont fait des commentaires sans être citées dans le Procès-Verbal.

Madame le Maire prend bonne note de cette remarque. Le procès-verbal est adopté.

**DÉLIBÉRATION N° 27_07_2023_02
RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 17_07_2023_02 PORTANT ACQUISITION D'UN BIEN PAR
DPU – PARCELLE AA N° 112 – PASSAGE DES JARDINS**

Par délibération n° 17_07_2023_02, le Conseil Municipal approuvait l'acquisition d'un bien – parcelle n° AA n° 112 – Passage des Jardins.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à un entretien téléphonique avec les services urbains de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ainsi que le contrôle de légalité de la Préfecture, la délibération n° 17_07_2023_02 doit être retirée.

En effet, le conseil municipal a déjà délibéré pour déléguer le droit de préemption au profit de Madame le Maire pour que celle-ci puisse l'exercer au nom de la commune (cf. délibération n° 17_07_2023_01). Il apparaît donc que cette délibération n'a pas lieu d'être, la procédure n'étant juridiquement pas la bonne.

Elle doit être remplacée par une décision du Maire qui fera état de l'acquisition de ce bien par DPU.

Aussi, vu les nouveaux éléments concernant l'analyse portée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ainsi que l'examen du contrôle de légalité de la Préfecture, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le retrait de la délibération n° 17_07_2023_02 en date du 17 juillet 2023 ayant comme objet l'acquisition d'un bien par droit de Préemption Urbain – Parcelle AA n° 112 – Passage des Jardins.

Le vote a été exprimé comme suit :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Séance levée à 18h35.

Le Maire,
Sylvie GUERRY-GAZEAU



La secrétaire de séance,
Nathalie CONIL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nathalie Conil', written over a faint, illegible stamp or background.